

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

### Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine de Hautes Terres Communauté phase n°3 – Marché de prestations similaires au lot n°2**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président pour prendre toute décision concernant le lancement, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres et des marchés subséquents de travaux dont le montant de l'opération est inférieur ou égal à 200 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-074 en date du 13 avril 2023 approuvant le lancement du marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine (phase 3) ;

**Vu** la délibération n°2024-DPRSDT-079 en date 28 février 2024 attribuant le marché public de travaux pour la restauration de petit patrimoine (phase 3) ;

**Vu** le lot n°2 « Maçonnerie – secteur ouest » notifié à l'entreprise CONSTRUCTIONS MURATAISES le 18 avril 2024 ;

**Considérant** que dans les termes de l'article 3 du cahier des clauses administratives particulières, il est prévu qu'« en application des dispositions de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer un marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires avec le titulaire, et ce, sans publicité ni mise en concurrence préalables. » ;

**Considérant** que les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront identiques à celles du marché initial ;

**Considérant** qu'il convient d'attribuer et de signer un marché lot n°2 de prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché initial, passé sans publicité ni mise en concurrence ;

### DECIDE

**Article 1** : D'approuver l'attribution du marché de prestations similaires au lot n°2 relatif au marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine (phase 3) à l'entreprise CONSTRUCTIONS MURATAISES :

Entreprise	Lot	Ouvrage	Objet	Montant marché (HT)
ENTREPRISE CONSTRUCTIONS MURATAISES	Lot n°2 « Maçonnerie – secteur ouest » - Marché de prestations similaires	Nouvel ouvrage – Fontaine du bourg de Vèze	Réfection des joints, réparation du bac, et création d'une calade	13 400 €

**Article 2** : Que ce marché de prestations similaires prend effet à compter de sa notification au titulaire et se réalisera dans les conditions définies au cahier des clauses administratives et techniques particulières du marché initial ;

Le 04 juin 2026

DECISION PRESIDENT N°2026-DPRSDT-158

1.1 - Marchés publics

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 015-200066637-20260604-2026\_DPRSDT\_158-AR



**Article 3** : De signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

**Article 4** : Dit que les crédits sont inscrits seront inscrits au budget primitif 2026 ;

**Article 5** : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 6** : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.